



PREFECTURE DES ARDENNES

LA PREFETE

Charleville-Mézières, le 7 FEV. 2008

La Préfète des Ardennes

à

Monsieur le Sous-Préfet de Rethel

## Eco-responsabilité Lettre de mission

La lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, la protection des populations contre les pollutions et les atteintes à la santé, la lutte contre les inégalités et l'accès des pays pauvres au développement font partie des grands enjeux qui pèsent sur l'avenir du monde et nécessitent une réponse urgente à la hauteur de ces défis.

Depuis le sommet de Stockholm en 1972 puis celui de Rio en 1992, la France mène, au nom du développement durable, une action soutenue, tant aux plans international et européen qu'au niveau national. Depuis 2002, à la suite du sommet de Johannesburg, une nouvelle impulsion a été donnée à la manière dont l'Etat veut appréhender le développement durable, considéré désormais par le Gouvernement comme une question essentielle qui doit impliquer l'ensemble des politiques publiques de façon transversale.

Dès 2003, la France s'est dotée, comme cadre d'action, d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), qui prolonge les principes posés par la Charte de l'Environnement, inscrite dans la constitution, et s'articule étroitement avec la stratégie européenne de développement durable (SEDD) décidée en 2001 et révisée en juin 2006.

L'Etat doit prendre toute sa part à cette démarche et être un des moteurs d'une société éco-responsable : non seulement au travers des aides qu'il accorde et plus largement de ses interventions dans la conduite des politiques publiques, mais aussi au travers du fonctionnement quotidien de ses services, du comportement de ses agents, comme dans le choix des biens et des services qu'il consomme ou acquiert.

C'est pourquoi la SNDD comporte, parmi ses sept objectifs majeurs, celui d'évoluer vers « un Etat exemplaire » en mettant en place une politique d'éco-responsabilité : renforcer dans les services l'efficacité économique tout en contribuant à améliorer les conditions de travail et à préserver l'environnement.

La préfecture des Ardennes conduit depuis plusieurs années une action soutenue en faveur du développement durable et de la promotion de démarches éco-responsables. Les réflexions menées par un groupe de travail composé d'agents volontaires, ont déjà permis de mettre en place des initiatives significatives de sensibilisation des agents et d'incitation au changement des comportements qui produisent leurs effets au sein des services : la Charte d'administration éco-responsable, signée le 9 octobre 2007, en est une formalisation.

Il convient désormais, dans la suite des priorités dégagées par le Grenelle de l'environnement et des orientations fixées par le Président de la République dans ce domaine, d'approfondir et d'étendre cette démarche pour impulser un véritable changement d'échelle des actions jusque là initiées et réalisées localement.

Dans ce contexte, je vous demande, dans une démarche concertée, d'élaborer puis de mettre en œuvre un plan d'actions départemental pluriannuel, qui sera présenté en avril 2008, visant à susciter, à développer et à systématiser des démarches éco-responsables cohérentes et concertées au sein des administrations et services de l'Etat dans le département, si besoin en coordination avec les collectivités et les organismes présents dans les Ardennes et qui auront émis le souhait de s'associer et de s'engager volontairement dans cette démarche.

Pour ce faire :

- vous vous appuyerez d'abord sur les travaux et les résultats du groupe de travail éco-responsable de la préfecture et établirez, prioritairement pour les services de la préfecture et des sous-préfectures, un état des lieux pour me proposer une démarche de progrès, assortie d'objectifs identifiés et des indicateurs correspondants ;
- vous veillerez à développer une démarche interministérielle associant, dans la mesure du possible, l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat placés sous mon autorité et à impliquer dans cette démarche, par la voie du partenariat et autant que faire se peut, d'autres administrations, collectivités et organismes présents dans le département ;
- vous me proposerez les priorités d'actions retenues en prévoyant, en liaison avec le Secrétaire général de la préfecture, les moyens humains, logistiques et financiers correspondant à ces actions, notamment dans les domaines de la formation, de l'information et de la sensibilisation des publics concernés. Conformément aux engagements du chef de l'Etat, la réalisation d'un bilan Carbone constitue une priorité pour 2008 ;
- vous vous attacherez à conduire ce projet dans un esprit de concertation associant l'ensemble des personnels concernés, soit directement, soit par le biais de leurs représentants. A ce titre, je validerai l'organisation des instances de gouvernance de ce projet, que je vous demande d'articuler autour d'un comité de pilotage restreint alimenté par les travaux de groupes de travail particuliers ;
- tout au long de votre démarche, vos propositions d'actions chercheront à privilégier, en les adaptant autant que de besoin aux particularités locales, les expériences acquises et les bonnes pratiques diffusées notamment par les instances nationales spécialisées dans la diffusion de ce type d'information.

La Préfète,

Catherine DELMAS-COMOLLI

